



Madame Delphine BATHO
Ministre de l'Écologie, du
Développement Durable et de
l'Énergie

Marseille, le 8 février 2013

Copie adressée à Frédéric CUVILLIER, Ministre chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche

Objet : Projet de liaison fluviale du Grand Port Maritime de Marseille dans la zone des Salins du Caban, Fos-sur-Mer

Madame la Ministre,

A l'heure où le monde s'engage de façon claire dans une stratégie internationale de conservation de la biodiversité, où la France en fait une priorité nationale, nous, élus du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, souhaitons appeler votre attention sur **un projet d'aménagement du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), dont les impacts seront irréversibles : le creusement d'une liaison fluviale et ses conséquences, dont l'implantation de môles logistique et industriel sur la lagune du Caban.**

Classée en Zone de Protection Spéciale pour sa valeur ornithologique, cette lagune de plus de 600 hectares est également d'un intérêt exceptionnel pour ses habitats naturels, sa faune et sa flore. Les habitats de « steppe à saladelles » et de « lagunes méditerranéennes », jugés d'intérêt communautaire prioritaire, y couvrent de vastes superficies. L'habitat naturel de lagune, évalué en état de conservation défavorable en France tout comme en Europe, classé vulnérable sur la liste rouge UICN, se trouve au contraire dans un **très bon état de conservation sur le site du Caban. On y a inventorié un grand nombre d'espèces à très forte valeur patrimoniale.**

En l'état actuel des connaissances relatives à l'écologie et à la répartition de ces espèces, et compte tenu des surfaces et de la taille des populations présentes sur les anciens salins, leur éventuelle destruction n'est pas compensable. Le rapport N°007488-01 de juillet 2011 du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), consacré aux « enjeux écologiques et fonciers en Camargue », précise (page 34 § 2.6), à propos de la percée fluviale du Caban, que *« la richesse faunistique et floristique exceptionnelle de ce site et sa valeur patrimoniale rendent juridiquement très fragile sa destruction et sa compensation sous forme d'achats de terrains en Camargue comme cela est envisagé par le GPMM ».*

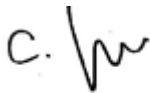
L'exceptionnelle valeur du site et son caractère de zone humide ouvriraient ainsi la voie à des recours juridiques si le projet était maintenu en l'état.

Au-delà même de son intérêt pour la biodiversité, ce site représente un fort potentiel en termes de qualité de vie, de paysage, de santé et de tourisme, au sein d'une zone à dominance industrielle.

Comme l'indique le rapport du CGEDD, « *des solutions alternatives doivent être recherchées par le GPMM en lien avec les parties prenantes pour préserver ce site patrimonial sans obérer les capacités d'extension des activités portuaires* ». Personne ne remet en cause la nécessité de développer le transport fluvial, dans des conditions environnementales optimales. **Les solutions alternatives sur le tracé de la liaison existent et sont portées par plusieurs associations locales, mais le GPMM semble ne rien vouloir entendre.**

Vous seule, Madame la Ministre, pouvez maintenant exiger un arbitrage en faveur de ce patrimoine naturel exceptionnel. A ce titre et pour leur témoigner de l'écoute de votre ministère, nous vous proposons de bien vouloir recevoir ces associations, dont l'association NACICCA ¹ qui nous a récemment interpellé.

Vous remerciant par avance de votre intervention, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre respectueuse considération.




Annabelle Jaeger
Conseillère régionale déléguée
à la biodiversité



Christian DESPLATS
Conseiller régional, président de
l'Agence Régionale Pour l'Environnement



Sophie CAMARD
Conseillère régionale,
Présidente de la Commission Emploi



Jean-Yves PETIT
Vice-président aux Transports /Eco-mobilité

¹ : NACICCA, Nature Citoyenneté Crau Camargue Alpilles
Maison de la vie Associative
Boulevard des Lices
F-13200 Arles
E-mail : nacicca@no-log.org